



Sainte-Barbe

ANIMÉE PAR L'AVENIR

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Que: -

PROJET DE RÈGLEMENT #2024-06 CONCERNANT LES RÈGLES DE FONCTIONNEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE DE SAINTE-BARBE ET ABROGATION DU RÈGLEMENT #01-98

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Barbe.

QU'un projet de règlement #2024-06 concernant les règles de fonctionnement de la Bibliothèque municipale été présenté et déposé lors de la séance ordinaire tenue le 7 octobre 2024 en même temps qu'a été donné l'avis de motion requis par la loi.

QU'en vue de son adoption, ce règlement sera mis à l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil qui sera tenue le 4 novembre 2024 à 19h00.

QUE le projet de règlement peut être résumé ainsi :

L'objet du règlement est de définir, en vertu de la Loi, les conditions d'utilisation et les règles de fonctionnement de la Bibliothèque municipale.

QUE le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la soussignée, au 470, Chemin de l'Église, Sainte-Barbe (Québec), aux heures normales de bureau.

DONNÉ à Sainte-Barbe ce 8e jour d'octobre deux mille vingt-quatre.

Chantal Girouard
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Chantal Girouard, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Sainte-Barbe, certifie sous serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le Conseil, le 8 octobre 2024 entre 8 h 00 et 16 h 00.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 8e jour d'octobre 2024.

Chantal Girouard
Directrice générale et greffière-trésorière